

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) ET DÉTAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Mission d'expertise comptable, fiscale, sociale et de gestion de la paie

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier à un cabinet d'expertise comptable une mission d'accompagnement de la SPL dans les domaines suivants :

- présentation et révision des comptes ;
- établissement des comptes annuels et de la liasse fiscale ;
- accompagnement et conseil en matière fiscale ;
- gestion de la paie et des déclarations sociales ;
- accompagnement et conseil en matière sociale ;
- accompagnement renforcé de la SPL durant sa phase de lancement.

La SPL conserve en interne les opérations courantes de tenue comptable, notamment :

- la saisie comptable ;
- les rapprochements bancaires ;
- le lettrage des comptes ;
- le classement et la transmission des pièces comptables au titulaire.

Le titulaire intervient donc à partir des éléments comptables produits par la SPL.

2. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée initiale de **un (1) an** à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit **une (1) fois pour une période d'un (1) an**, sans que sa durée totale puisse excéder **deux (2) ans**.

La reconduction sera tacite, sauf décision contraire de la SPL notifiée au titulaire dans les conditions prévues aux pièces contractuelles.

La reconduction ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques essentielles du marché.

3. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

A. Présentation et révision des comptes

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
A1	Révision des comptes annuels à partir de la comptabilité tenue par la SPL	Forfait annuel	€
A2	Établissement des comptes annuels et documents de synthèse	Forfait annuel	€
A3	Établissement et transmission de la liasse fiscale	Forfait annuel	€
A4	Assistance aux opérations de clôture et d'inventaire	Forfait annuel	€
A5	Présentation des comptes à la direction et/ou aux organes de gouvernance	Réunion	€
A6	Conseil comptable courant complémentaire	Heure	€

Comprend notamment

Le titulaire devra assurer la révision des comptes à partir des éléments produits par la SPL, identifier les éventuelles anomalies ou incohérences, proposer les écritures de régularisation nécessaires et accompagner la SPL jusqu'à l'établissement des comptes annuels. La tenue courante de la comptabilité n'est pas comprise dans la mission.

B. Fiscalité

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
B1	Accompagnement fiscal courant de la SPL	Forfait annuel	€
B2	Établissement et transmission des déclarations fiscales courantes	Forfait annuel	€
B3	Accompagnement et conseil en matière de TVA	Forfait annuel	€
B4	Accompagnement et conseil en matière d'impôt sur les sociétés	Forfait annuel	€
B5	Analyse d'une problématique fiscale spécifique	Heure	€
B6	Assistance dans le cadre d'une demande de l'administration fiscale	Heure	€

Le titulaire devra notamment prendre en compte les spécificités fiscales liées au statut et à l'activité de la SPL.

C. Gestion de la paie – 34 salariés

Le titulaire assure l'ensemble des opérations nécessaires à l'établissement et à la sécurisation de la paie.

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
C1	Établissement d'un bulletin de paie	Bulletin	€
C2	Établissement et transmission des DSN	Mois	€
C3	Gestion administrative d'une entrée de salarié	Salarié	€
C4	Gestion administrative d'une sortie de salarié	Salarié	€
C5	Établissement des documents de fin de contrat	Salarié	€
C6	Régularisation de paie ne résultant pas d'une erreur du titulaire	Bulletin / intervention	€
C7	Conseil social courant	Heure	€

Hypothèse de dimensionnement

La SPL compte **34 salariés au démarrage**.

Le DQE est établi sur la base de : **34 salariés × 12 mois = 408 bulletins par an**.

Pour les entrées et sorties, l'estimation est fixée à :

- 3 entrées par an ;
- 3 sorties par an.

Ces quantités sont estimatives.

D. Conseil et accompagnement social

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
D1	Conseil social courant	Heure	€
D2	Conseil relatif à l'application de la réglementation sociale	Heure	€
D3	Conseil relatif à la convention collective applicable	Heure	€
D4	Assistance à la gestion d'une situation individuelle	Heure	€
D5	Assistance relative à l'évolution de la réglementation sociale	Heure	€

E. Accompagnement renforcé au lancement de la SPL et à la mise en exploitation du Palais Aveyron

Cette prestation est particulièrement importante durant la première année du marché.

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
E1	Réunion de lancement et prise de connaissance de l'organisation de la SPL	Réunion	€
E2	Accompagnement à la mise en place de l'organisation comptable et fiscale	Heure	€
E3	Accompagnement à la mise en place des procédures de clôture et de contrôle	Heure	€
E4	Assistance renforcée durant les trois premiers mois d'activité	Heure	€
E5	Réunion de suivi avec la direction	Réunion	€
E6	Assistance aux premières opérations fiscales et sociales	Heure	€
E7	Intervention sur site dans le cadre du lancement	Journée	€
E8	Préparation et mise en exploitation du Palais Aveyron	Heure	€
E9	Accompagnement pendant les premiers mois d'exploitation	Heure	€

F. Prestations ponctuelles complémentaires

Ces prestations sont réalisées uniquement à la demande de la SPL.

Réf.	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
F1	Intervention d'un expert-comptable	Heure	€
F2	Intervention d'un collaborateur confirmé	Heure	€
F3	Réunion supplémentaire	Réunion	€
F4	Intervention urgente	Heure	€
F5	Étude ou analyse spécifique	Heure	€

4. DÉTAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Les quantités ci-dessous sont données à titre estimatif afin de permettre la comparaison des offres.

Elles ne constituent pas un engagement de commande de la SPL.

Année 1

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
A1	Révision des comptes	Forfait	1		
A2	Comptes annuels	Forfait	1		
A3	Liasse fiscale	Forfait	1		
A4	Clôture/inventaire	Forfait	1		
A5	Présentation des comptes	Réunion	2		
A6	Conseil comptable	Heure	15		
B1	Accompagnement fiscal	Forfait	1		
B2	Déclarations fiscales	Forfait	1		
B3	TVA	Forfait	1		
B4	IS	Forfait	1		
B5	Conseil fiscal spécifique	Heure	10		
C1	Bulletins de paie	Bulletin	408		
C2	DSN	Mois	12		
C3	Entrées salariés	Salarié	3		
C4	Sorties salariés	Salarié	3		
C5	Documents de fin de contrat	Salarié	3		
C7	Conseil social	Heure	15		
D1-D5	Conseil social complémentaire	Heure	15		
E1	Réunions de lancement	Réunion	2		
E2-E6	Accompagnement lancement	Heure	45		
E7	Intervention sur site	Journée	3		
F1-F5	Prestations ponctuelles	Heure	15		
	TOTAL ANNÉE 1				€ HT

Année 2

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
A1	Révision des comptes	Forfait	1		
A2	Comptes annuels	Forfait	1		
A3	Liasse fiscale	Forfait	1		
A4	Clôture/inventaire	Forfait	1		
A5	Présentation des comptes	Réunion	2		
A6	Conseil comptable	Heure	15		
B1	Accompagnement fiscal	Forfait	1		
B2	Déclarations fiscales	Forfait	1		
B3	TVA	Forfait	1		
B4	IS	Forfait	1		
B5	Conseil fiscal spécifique	Heure	10		
C1	Bulletins de paie	Bulletin	408		
C2	DSN	Mois	12		
C3	Entrées salariés	Salarié	3		
C4	Sorties salariés	Salarié	3		
C5	Documents de fin de contrat	Salarié	3		
C7	Conseil social	Heure	15		
D1-D5	Conseil social complémentaire	Heure	15		
F1-F5	Prestations ponctuelles	Heure	15		
E8	Préparation et mise en exploitation du Palais Aveyron	Heure	20		
E9	Accompagnement pendant les premiers mois d'exploitation	Heure	20		
	TOTAL ANNÉE 2				€ HT

5. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

L'estimation préalable du besoin de la SPL est fixée à :

Année 1 : environ 26 500 € HT

Année 2 : environ 22 500 € HT

Estimation totale sur la durée maximale de deux ans : 49 000 € HT

Le montant maximum du marché, reconduction comprise, est fixé à 55 000 € HT.

Ce montant constitue un plafond contractuel. Il ne constitue pas un engagement de consommation de la SPL.

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix du BPU et des prestations effectivement réalisées.

6. RÉVISION DES PRIX

Les prix sont fermes pour la première période d'exécution.

En cas de reconduction, les conditions de révision des prix sont celles prévues dans les documents contractuels.

7. OBSERVATION IMPORTANTE SUR LES QUANTITÉS

Les quantités indiquées dans le DQE sont des estimations destinées exclusivement à l'analyse comparative des offres.

Elles ne constituent ni un minimum de commande ni un engagement de consommation.

L'effectif de 34 salariés constitue une hypothèse de dimensionnement. Toute évolution de l'effectif pourra entraîner une évolution du nombre de bulletins effectivement facturés sur la base du prix unitaire du BPU.